

Depuis quand la marine est-elle « nationale » ?

Aujourd'hui, il nous semble naturel de désigner notre marine de guerre par l'appellation « Marine nationale », mais cela n'a pas toujours été le cas. Observons que chez nombre d'alliés, bien que la marine de guerre soit celle de la Nation, celle-ci reçoit un autre qualificatif : ici on parle d'*US Navy*, là de *bundes Marine* puis de *deutsche Marine* pour ne plus parler de *Kriegsmarine*, là encore de *Marina militare* après avoir abandonné *Regia Marina*...

L'histoire du pays, les régimes politiques passés conduisent directement ou indirectement aux différentes appellations et à leurs changements. Et naturellement, ces appellations se retrouvent sur certains effets d'uniforme. Ce sont ces évolutions et leur impact sur la tenue des marins que nous proposons d'explorer aujourd'hui.

1. Sous l'Ancien Régime, la Révolution, le Consulat, l'Empire, les Restaurations et la Monarchie de Juillet

Nous avons trouvé une première mention de la « Marine nationale » dans le Traité de l'administration des finances de la France de Necker publié en 1784 (recherche Gallica). C'est assez paradoxal, car au cours de l'Ancien Régime, on évoquait toujours la Marine royale. Nulle explication à cet écart...

L'appellation « Marine nationale » fut ensuite utilisée dans un certain nombre de textes de la Convention, régime qui se mit en place en septembre 1792 à la fin de la royauté. C'est en effet à cette époque que fut vraiment mise en valeur la notion de Nation, d'autant que la France se trouvait alors en guerre contre la Première Coalition, depuis le mois d'avril précédent : on parla ainsi de « Nation en armes » pour mobiliser la France contre les Coalisés. A cette époque, était également usitée l'appellation « Marine de la République ». Parfois, « LA Marine » se suffisait à elle-même ; c'est encore le cas aujourd'hui : un marin du commerce n'aurait pas l'idée de dire qu'il travaille dans la marine, préférant d'emblée indiquer dans quelle compagnie il est employé.

Sous le Premier Empire, la marine militaire fut naturellement qualifiée d'« impériale ». Au retour du Roi, en 1814 puis 1815, la Marine redevint « royale ». Elle conserva ce qualificatif pendant la Monarchie de Juillet, bien que Louis-Philippe ne fût plus Le Roi de France mais le Roi des Français et adoptât définitivement le pavillon tricolore.

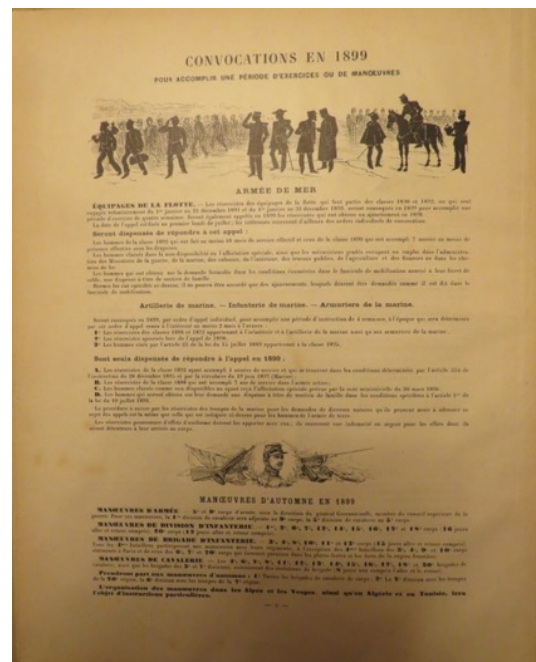
2. Sous la Deuxième République et le Second Empire

La chute de Louis-Philippe intervenant à la suite d'une Révolution, le nouveau régime aurait pu mettre en vigueur l'appellation de « Marine nationale » pour désigner la marine de l'État. Pourtant ce titre ne fut apparemment pas utilisé.

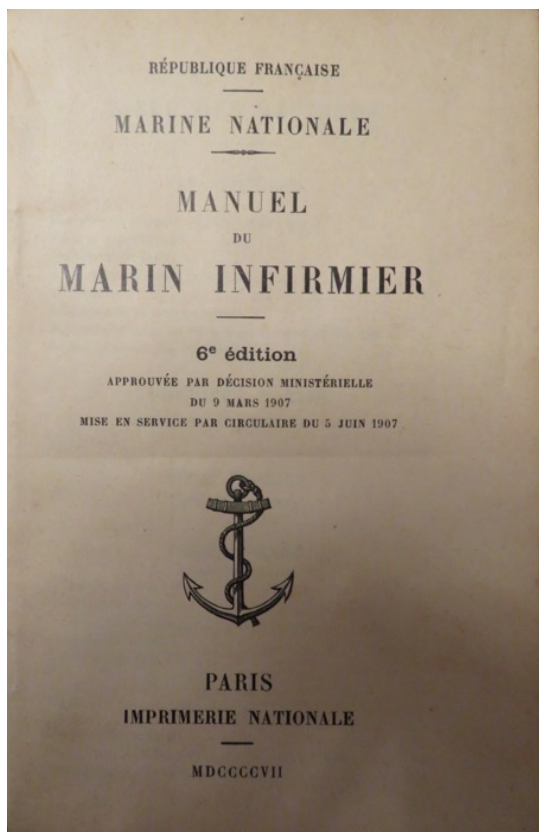
L'avènement de l'Empire conduisit à la reprise naturelle du qualificatif « impériale ».

3. De la Troisième à la Cinquième République

On pourrait croire qu'à partir de la chute de l'Empire les choses furent clarifiées pour caractériser notre marine. Mais il n'en fut rien, d'abord parce qu'au cours des années 1870 le régime politique de notre pays n'était pas totalement assuré, royalistes légitimistes et orléanistes et bonapartistes étant très influents à la Chambre.



A la fin du dix-neuvième siècle, l'appellation « Armée de Mer » était très fréquente (Annuaire illustré de l'Armée française 1899).



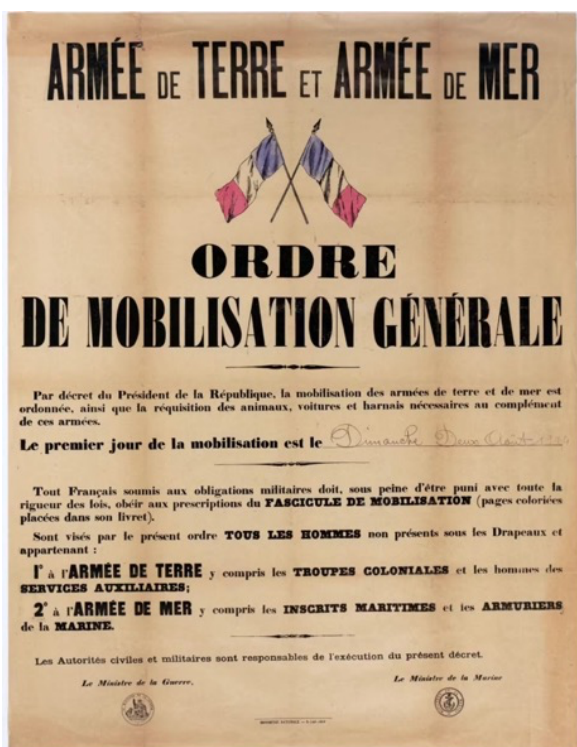
Un manuel d'instruction de 1907 avec en entête « Marine nationale ».

Et de fait, au cours de la Troisième République, le qualificatif « nationale » ne commença à être utilisé qu'à la fin du dix-neuvième siècle, en entête sur certains ouvrages officiels (ainsi en est-il sur des manuels de spécialité de 1907 que nous détenons). Pourtant, dès le 24 juillet 1893, le ministre de la Marine avait prescrit l'inscription de République française » et « Marine nationale » en en entête de tous les imprimés officiels...

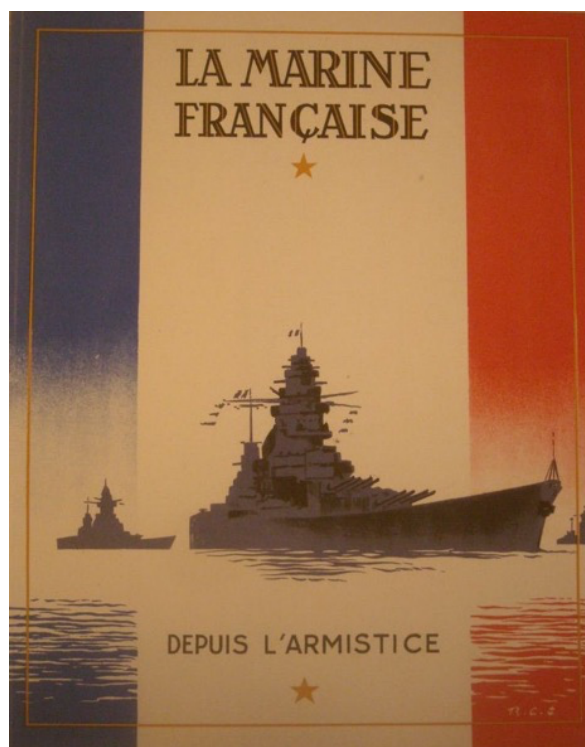
Mais l'usage des dénominations de « Marine militaire », d' « Armée de Mer » ou de « Marine française », cette dernière ignorant qu'il pût y en avoir une de commerce, était beaucoup plus courante.

Après la défaite de 1940, « Marine française » parut recevoir les faveurs de Vichy.

Cependant, à la suite de la fusion des marines des forces navales françaises libres (FNFL) et des forces navales d'Afrique en 1943, qui préfigurait le rassemblement de toute la Nation contre l'ennemi, l'appellation « Marine nationale » devint plus courante. En novembre 1944, une nouvelle revue, ancêtre de Cols bleus, fit sa première parution, sous le titre de « Marine nationale ». L'appellation allait ainsi s'imposer dans l'esprit des marins par le biais de ce média avant qu'elle se généralisât partout.



A la mobilisation de 1939, c'est encore l'appellation « Armée de mer » qui fut utilisée.

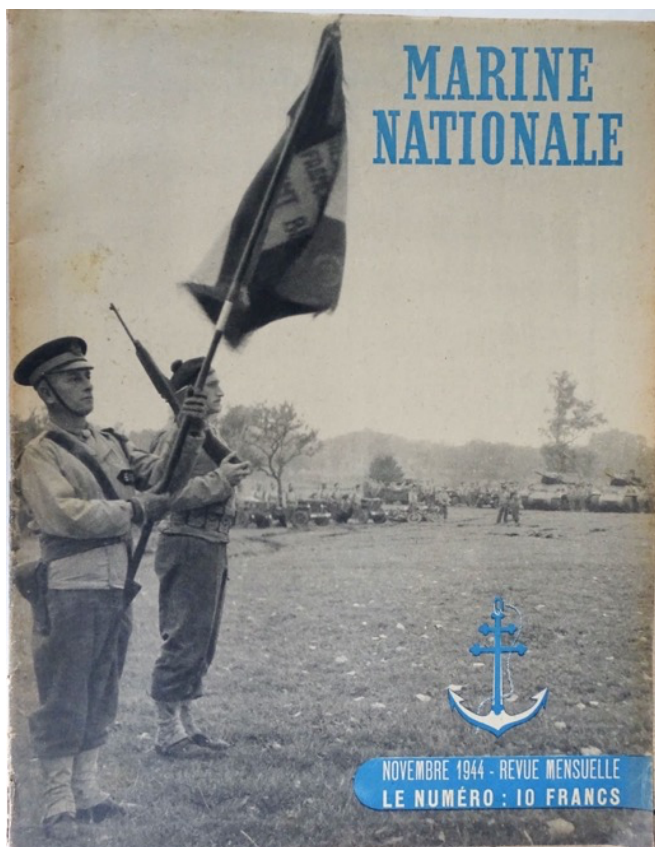


Une contrainte de l'armistice de 1940 qui fit délaïsser l'aspect « Armée » ou un positionnement plus clair vis-à-vis des Allemands et des Britanniques ? La marine de Vichy utilisa surtout l'appellation « Marine française ».



Dans ce livre de 1944, Henri Le Masson préféra évoquer la « Marine française » en dépit de l'unification de ses deux composantes en 1943.

A la fin de 1944, le magazine qui allait rendre compte de la renaissance de la Marine adopta résolument le titre « Marine nationale », sans doute pour bien marquer en interne et en externe que la Marine de cette fin de guerre n'était plus la même.



Notons qu'« Armée de Mer » fut encore utilisée à l'occasion de la parution des textes modificatifs de l'arrêté n°82 du 2 août 1957 sur les « Uniformes et tenues des personnels de l'Armée de Mer », dont l'un des derniers date de 1974. Rien que de très normal pour une modification de texte qui comme il se doit n'appelle jamais le changement de son objet.

Cependant, en dépit du précédent écart, « Marine nationale » parut enfin s'imposer à partir de 1953 : les bulletins officiels portèrent désormais l'entête « Bulletin officiel de la Marine nationale », alors qu'avant ils s'intitulaient simplement « Bulletin officiel de la Marine ».

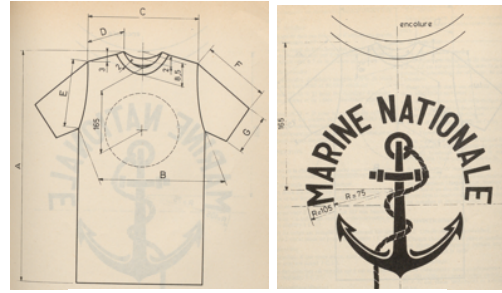
4. Et au point de vue de l'uniforme

L'appellation « Marine nationale » fit une entrée discrète le 3 août 1928 sur le ruban légendé des bonnets des marins entre deux affectations ; il n'était donc guère porté à une époque où existaient des dépôts dans tous les ports, unités qui disposaient de leur propre ruban légendé.

Elle s'imposa en revanche sur les bonnets des marins le 22 octobre 1943 : à la suite de la fusion des marines FNFL et d'Afrique, le ruban légendé « FNFL », qui avait été créé à Londres, dut être retiré des bonnets au profit du seul ruban « Marine nationale » (à cette époque, la discrétion voulait que les marins embarqués n'affichent pas le nom de leur unité sur leur coiffure, un peu comme l'anonymisation des coques des bâtiments décidée récemment). Pourtant, ce ruban ne fut pas tout à fait seul, car les fusiliers marins de la 2^e division blindée adoptèrent le ruban « fusiliers marins ».



La 2^e apparition de l'appellation « Marine nationale » sur l'uniforme date du 25 juillet 1978, lorsque fut adopté le modèle de T-shirt bleu des quartiers-maîtres et matelots, tandis que la 3^e remonte au 12 septembre 1979, lors de l'adoption du blouson de mer bleu : sur la poitrine du côté droit se trouvait l'ancre entourée en cercle de la mention « Marine nationale ». Là aussi, cela paraît bien tardif, mais la marine s'est longtemps contentée de la seule ancre pour signifier par ce symbole l'appartenance à cette armée. Elle adopta toutefois dans les années 1960 les lettres M et N de part et d'autre de l'ancre, en particulier sur le blouson de mer kaki, au même emplacement que sur le blouson bleu qui lui succéda.



Enfin, la mention « Marine nationale » a trouvé place dès l'origine sur la tenue de protection de base bleue introduite comme effet spécial en 2001, d'abord seulement sur la poitrine au côté droit, puis plus tard, pour une meilleure identification visuelle dans les médias, dans le dos, alors qu'elle était désormais portée par tous les marins à la mer.

Si l'appellation « Marine nationale » s'est imposée progressivement, c'est donc principalement par l'usage, sans qu'aucun texte réglementaire ne vienne l'imposer formellement. Et cela alors qu'elle est encore parfois surnommée « La Royale »...